



académie
Rennes

direction des services
départementaux
Côtes d'Armor
Éducation
nationale

DIVISION du 1^{er} degré

Le Directeur Académique des services de l'Éducation
Nationale des Côtes d'Armor

à

Mesdames et Messieurs les directeurs académiques
des services de l'éducation Nationale

Mesdames et messieurs les inspecteurs de l'Éducation
nationale

Mesdames et messieurs les enseignants du premier
degré

Saint-Brieuc, le lundi 9 mars 2020

Dossier suivi par
RéGINE HERVIOU
Maryvonne ROBIN

T 02 96 75 90 31
T 02 96 75 90 30

ce.div1d22@ac-rennes.fr

Centre Héméra
Direction académique
8 bis, rue des
Champs de Pies
22023 Saint-Brieuc
Cedex 1

www.ac-rennes.fr

Objet : Mouvement complémentaire par INEAT et EXEAT non compensés - Rentrée scolaire 2020

Réf : Note de service ministérielle n°2019-163 du 13/11/2019 relative à la mobilité des personnels enseignants du 1^{er} degré – Rentrée 2020

La présente circulaire précise les modalités de demandes de mutation par INEAT et EXEAT directs non compensés dans le département des Côtes d'Armor, pour la rentrée scolaire 2020.

Ce mouvement complémentaire qui concerne les enseignants du 1^{er} degré, instituteurs et professeurs des écoles titulaires est traité dans le respect des priorités légales de mutation de l'article 60 de la loi du 11 janvier 1984 et du décret du 25 avril 2018 selon la nature des demandes :

- Demandes liées à la situation familiale
- Demandes liées à la situation personnelle
- Demandes formulées au titre de l'expérience et du parcours professionnel

Toutefois, les professeurs des écoles stagiaires du département (PES) ont la possibilité de bénéficier d'échanges, poste pour poste, entre les départements de l'académie de Rennes.

1 / EXEAT – demande de sortie du département 22

Les enseignants qui désirent **quitter** le département doivent se renseigner auprès de nos services ou de la DSDEN souhaitée pour connaître les modalités et le calendrier de dépôt des demandes.

Le dossier devra comporter :

- une demande d'EXEAT sur papier libre adressée à Monsieur le Directeur Académique des Côtes d'Armor.
- une demande d'INEAT, pour chaque département souhaité avec les pièces justificatives correspondantes.

L'ensemble du dossier devra impérativement être adressé à la division du 1^{er} degré de la DSDEN 22 - 8 bis rue des champs de pies - 22023 SAINT-BRIEUC qui les transmettra aux départements concernés, accompagnés d'une fiche individuelle de synthèse informatisée et d'une promesse d'exeat ou d'un avis différé.

2 / INEAT – demande d'entrée dans le département 22

Les enseignants qui désirent **intégrer** le département des Côtes d'Armor devront faire parvenir au service gestionnaire du département dont ils relèvent un dossier qui devra comporter :

- le formulaire de demande d'INEAT de notre département (3 pages),
- une demande d'EXEAT sur papier libre adressée au Directeur Académique du département d'origine,
- les pièces justificatives mentionnées sur la liste figurant en annexe selon leur situation.

Les dossiers complets **mentionnant les promesses d'exeat ou les avis différés et accompagnés d'une fiche de synthèse informatisée** seront transmis, par les services départementaux d'origine, à la division du 1^{er} degré - Direction des services départementaux de l'Éducation nationale des Côtes d'Armor – 8 bis rue des champs de Pies - 22023 SAINT-BRIEUC pour le :

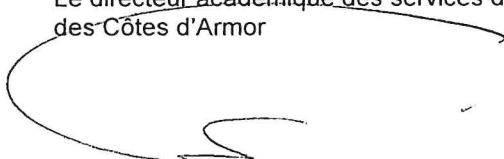
30 avril 2020

Aucune demande ne devra parvenir directement dans nos services.

Le changement de département sera effectif uniquement si l'EXEAT et l'INEAT sont accordés par les directeurs académiques respectifs.

Je vous remercie de diffuser ces informations aux personnels relevant de vos services et de me transmettre les demandes au fur et à mesure de leur réception.

Le directeur académique des services de l'Éducation nationale
des Côtes d'Armor



Philippe KOSZYK

Pièces complémentaires pour une demande d'INEAT dans le département 22

► Au titre du rapprochement de conjoint :

- Photocopie complète du livret de famille pour les candidats mariés ou ayant des enfants reconnus par les deux parents,
- Photocopie du PACS,
- Attestation professionnelle du conjoint datée de moins de 3 mois précisant le lieu de travail et la date de prise de fonction, ou une attestation d'exercice pour les fonctionnaires ou un certificat attestant de l'exercice d'une activité libérale.

► Au titre de l'autorité parentale conjointe (âgé de moins de 18 ans au 01/09/2020)

- Extrait du livret de famille ou extrait d'acte de naissance,
- Décision de justice fixant la résidence, les modalités de la garde ou du droit de visite de l'enfant,
- Justificatif du domicile de l'enfant et de l'autre parent détenteur de l'autorité parentale,
- Certificat de scolarité.

► Au titre de la situation de parent isolé (âgé de moins de 18 ans au 01/09/2020)

- Extrait du livret de famille ou extrait d'acte de naissance ou toute pièce attestant de l'autorité parentale unique,
- Toute pièce attestant que la demande de mutation améliorera les conditions de vie de l'enfant (proximité familiale, facilité de garde d'enfant).

► Au titre du handicap (de l'enseignant, de son conjoint ou d'un enfant):

- Attestation de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (délivrée par la MDPH),
- Justificatifs attestant que la mutation sollicitée améliorera les conditions de vie de la personne handicapée,
- Copie des pièces attestant que l'enseignant ou son conjoint entre dans le champ du bénéfice de l'obligation d'emploi (BOE),
- Certificat médical ou tout document justifiant la situation de l'enseignant ou d'un ayant-droit, transmis sous pli confidentiel à l'attention du médecin de prévention et comportant les nom et prénom de l'enseignant concerné.

**Formulaire de demande d'examen particulier
d'une situation sociale grave
Phase complémentaire INEAT**

Ce document, dûment complété et accompagné de toutes pièces justifiant la situation
doit être adressé **pour le 30 avril 2020**

DSDEN des Côtes d'Armor
Division du 1^{er} degré
8 bis rue des Champs de Pies
BP 2369
22023 Saint Brieuc cedex 1

Sous pli confidentiel à l'attention de :

Mmes Marie LE PAUTREMAT ou Céline LEHARDY
Assistantes sociales des personnels

Enseignant(e) formulant la demande :

Nom : Prénom :

Nom de jeune fille : Né(e) le :

Adresse personnelle :

Téléphone :

Affectation actuelle :

Adresse électronique professionnelle :

Coordonnées service social des personnels du département d'origine :

Ordre des vœux formulés :

1 :

2 :

3 :

4 :

Date :

Signature de l'intéressé(e) :

Nom : Prénom :

Partie réservée aux assistantes sociales des personnels des Côtes d'Armor

La situation de l'enseignant(e) :

Relève d'une priorité sociale

Ne relève pas d'une priorité sociale

Observations éventuelles sur l'opportunité de la mutation :

(Amélioration ou non des conditions de vie de l'agent)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Date :

Signature et cachet :